

DERNIÈRES PUBLICATIONS

• Ouvrages

Le français en classes difficiles : le collège entre langue et discours. D. Manesse (coord.). Paris : INRP, 2003, 127 p.

Cet ouvrage s'organise autour de trois chapitres : une mise au point théorique de la didactique du français et des programmes en appui sur les innovations conceptuelles, les élèves et leurs difficultés en langue, les travaux d'élèves et les travaux de leur professeur de français nouvellement nommé en zone sensible. A partir de données concrètes, les auteurs signalent la cohérence nécessaire entre ces trois pôles pour réussir. Ils en étudient alors les dysfonctionnements qui conduisent leurs élèves à l'échec. L'étude présente les différentes facettes du métier de professeur de français en milieu difficile, et montre qu'il existe des problématiques didactiques en français spécifiques même si elles ne leur sont pas réservées.

De surprises en découvertes, Mathématiques et Français. F. Baudart, M.-F. Faure, V. Galisson, L. Piccolin. CRDP de Créteil, décembre 2003, 258 p.

Les quatre auteurs, enseignants et formateurs, se sont intéressés à définir une « posture commune » pour l'enseignement du français et des mathématiques. Mêlant étroitement théories et expérimentations, ces professeurs relatent et analysent, de façon claire et précise, leurs pratiques montrant une pédagogie où la parole de l'élève, constamment prise en compte, permet de faire émerger les conceptions erronées puis d'évoluer vers une nouvelle représentation issue d'une réflexion collective. Si cette pédagogie n'est pas nouvelle, les auteurs réussissent, à travers les nombreux exemples d'activités, à montrer comment on peut parvenir à ce point où l'enseignant n'est plus là pour « dire le vrai » mais pour accompagner l'élève dans son processus d'élaboration des savoirs.

L'école et le défi ethnique. Éducation et intégration. F. Lorcerie et al. Paris : INRP/ESF, 2003, 333 p.

Vivaces autour de l'école, les identifications ethniques sont vivaces aussi dans l'école. En quoi ? Avec quels effets ? Le présent ouvrage propose d'explorer ces questions sensibles, contribue à faire comprendre pourquoi celles-ci le sont, et débouche sur les voies d'une action soucieuse de relever le défi de l'ethnicité à l'école. Françoise Lorcerie offre au lecteur une approche cohérente de l'outillage intellectuel que désigne en sciences sociales le concept d'ethnicité et ses concepts connexes, ainsi qu'une vue précise des travaux universitaires existants. Les élèves ne quittent pas leur identification en arrivant à l'école, les personnels non plus. Les relations scolaires peuvent activer les sentiments (et ressentiments) ethniques ou les désamorcer. L'ouvrage est organisé comme un itinéraire. Il conduit du paradigme théorique aux faits observables, dans leur complexité discutée, puis à leur interrogation sur le « que faire » et « comment faire ».

• Revues

La discrimination ethnique, réalités et paradoxes. Ville-École-Intégration Enjeux, n° 135, 2003.

Ce numéro est structuré en trois parties couvrant les thèmes « Des réalités et des mots pour le dire », « L'école au risque de la discrimination ethnique », « La société face à des choix ». Un entretien avec J. Baudérot, titulaire de l'unique chaire de l'enseignement supérieur consacrée à la laïcité, ouvre le numéro. Celui-ci présente les éléments qui lui font craindre « que nous soyons dans une période de construction sociale d'ethnisation ». Des articles de F. Lorcerie, J.-P. Payet, et de G. Felouzis, F. Liot et J. Perrotton confirment que les mécanismes de discriminations ethniques n'épargnent pas l'école.

En vente au numéro dans les CRDP et CDDP ou par corresp. à CNDP-Distribution 77568 Lieusaint Cedex, (+ frais d'envoi)
Abonnements : VEI Enjeux, CNDP Abonnement, BP750, Sainte-Geneviève Cedex
Tél. : 03 44 03 32 37

ACTES DE COLLOQUE

La discrimination positive en France et dans le monde. Actes du Colloque international organisé les 5 et 6 mars 2002 à Paris. Scéren (CNDP), ministère de l'éducation nationale, Direction de l'enseignement scolaire (desco), 2003, 215 p.

La réflexion engagée sur le thème de l'éducation prioritaire, dans le cadre du XX^e anniversaire de la création des ZEP en France, s'est concrétisée par l'organisation d'un colloque international, les 5 et 6 mars 2002, centré sur le principe de discrimination positive. Les débats organisés, lors des conférences et des ateliers, ont mis en évidence la diversité et la complexité des politiques publiques menées dans des types de territoires différents (États, régions ou municipalité, en ville ou en milieu rural) et par des entités institutionnelles diverses. Cette vision plurielle de la discrimination positive a permis de distinguer plus particulièrement deux orientations, selon que les institutions concernées se fondent plutôt sur la « territorialisation » des politiques éducatives et scolaires (Royaume-Uni, Argentine, France Portugal, par exemple) ou sur une individualisation, (tel type d'école ou d'élève, comme en Belgique, au Chili et en Tunisie).

Directeur de la publication : Emmanuel FRAISSE,
Directeur de l'INRP

Équipe rédactionnelle

Martine KHERROUBI : Rédactrice en chef
Danielle N. DUQUENNE : Secrétaire de rédaction
Michel CLÉMENT, Joce LE BRETON,
Marie-Odile MAIRE SANDOZ, Dominique MILLET,
Jean-Yves ROCHEX

Maquette et réalisation PAO : Nicole PELLIEUX
Impression : BIALEC S.A., Nancy

Institut National de Recherche Pédagogique
Centre Alain Savary,
Centre national de ressources sur les REP et les ZEP
29, rue d'Ulm - 75230 Paris cedex 05
Tél. : 01 46 34 90 47 ou 91 40
Fax : 01 46 34 91 22 - cas@inrp.fr
ISSN 1276-4760
CPPA n° 0902B05544

BOUSOLE

UN NOUVEAU SOUFFLE POUR L'ÉDUCATION PRIORITAIRE ?

La politique de lutte contre la « fracture scolaire » a donné lieu, en septembre dernier, à la publication d'une circulaire* qui vise essentiellement l'organisation pédagogique des établissements, réaffirme et précise les orientations et objectifs des contrats de réussite scolaire.

Comment impliquer les équipes pour mieux articuler les contrats de réussite scolaire et les projets d'école et d'établissements ? en tout premier lieu, par le recentrage des activités sur les apprentissages scolaires. Et la lecture des indicateurs extraits des ICoTEP cités en annexe manifeste bien cette volonté d'évaluer l'« amélioration des résultats scolaires ». La maîtrise de la langue, déterminante pour une orientation positive des élèves, les liens école-collège, conditions d'une véritable continuité des apprentissages, la relation école-familles figurent aussi parmi les priorités. Enfin, la stabilisation des équipes sera obtenue par un meilleur accompagnement des enseignants, par une attention portée à l'accueil des néo-titulaires et par la valorisation des réussites.

Cette dynamique exige un pilotage « à la fois souple et rigoureux ». Les moyens privilégiés pour réussir ce pilotage sont variés : le soin pris au choix des responsables des réseaux qui seront destinataires d'une lettre de mission, la formation et l'accompagnement des acteurs, l'élaboration d'un

tableau de bord par le groupe de pilotage académique. Mais, afin de ne pas épuiser les énergies ni de diluer les engagements, des conseils d'organisation et de gestion des moyens sont donnés : articulation (et non juxtaposition) entre la politique de la ville, les politiques des collectivités locales et les actions propres au REP, l'utilisation systématique des services statistiques académiques, la capitalisation et la mutualisation des expériences repérées sur le terrain.

Les CAREP, le CNDP et le réseau des CRDP, le centre Alain Savary et l'observatoire international sur les politiques éducatives et scolaires de discrimination positive seront un appui dans cette organisation afin que les réseaux deviennent de « véritables pôles d'excellence scolaire ». Ces instances veilleront à la valorisation des réussites.

Si la tonalité majeure de ce texte est bien organisationnelle, s'il vise une utilisation pédagogique des moyens supplémentaires plus rigoureuse, il rappelle aussi deux idées majeures qui constituent le fondement même de la politique depuis la création des ZEP : la première, c'est que la politique de discrimination positive vise d'abord « l'épanouissement et le développement personnel » de tous les élèves en vue de leur insertion sociale ; la seconde, c'est que l'éducation prioritaire ne crée pas une école à part : « Les exigences y sont les mêmes qu'ailleurs ».

Dominique MILLET
INRP-CAS

* BO, n° 33 du 11 septembre 2003, circulaire n° 2003-133 du 01-09-2003.